

## COMPTE RENDU

DE LA TRENTE-CINQUIEME SESSION DU COMITE ITIE TENUE LE 30 MARS 2022 A L'HOTEL MONT FEBE

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), Vice-Président du Comité ITIE, Monsieur Gabriel DODO NDOKE a présidé le 30 mars 2022 à partir de 12h15, à l'Hôtel Mont-Fébé de Yaoundé, la première session du Comité ITIE de l'année 2022. En raison de l'agenda du Vice-Président du Comité, ladite session a connu deux Présidents de séance par intérim, à savoir : le Sénateur Elie Victor TCHOUNGUI et le Représentant de la Présidence de la République, monsieur NNA NDO.

Y prenaient part comme l'atteste la feuille de présence, les membres du Comité, les points focaux du Secrétariat Permanent, des invités et le Secrétaire Permanent qui rapportait les points inscrits à l'ordre du jour

Mme le Secrétaire Permanent de l'ITIE tenait la plume en sa qualité de Rapporteur de séance.

A la demande du président, Madame le Secrétaire Permanent procède à la vérification du quorum largement atteint et présente le projet d'ordre du jour de la session, articulé autour de six points comme suit, avec priorité dans les débats à accorder aux points 3 et 4:

1. Examen en vue Adoption de l'état de mise en œuvre des résolutions des précédentes sessions;
2. Examen en vue adoption de l'état de mise en œuvre des mesures correctives de la précédente Validation ;
3. Examen en vue adoption du Plan de Travail triennal pour la période allant de l'exercice 2022 à l'exercice 2024 inclus ;
4. Validation par le Comité ITIE de la demande à adresser au Secrétariat International, avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année en cours, afin que le Cameroun puisse participer au projet pilote pour la production des Rapports ITIE ;
5. Compte rendu de la 52<sup>ème</sup> session du CA ITIE qui s'est tenue en ligne les 16-17 février 2022 ;
6. Divers.

La synthèse des travaux est présentée dans les paragraphes qui suivent.

### Point 4 : Validation par le Comité ITIE de la demande à adresser au Secrétariat International, avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année en cours, afin que le Cameroun puisse participer au projet pilote pour la production des Rapports ITIE

Dans son propos liminaire, le Président de séance a relevé que cette session intervient dans le cadre de la reprise d'activités du Comité ITIE pour le compte de l'année 2022 et demandé que les nouveaux contours et contraintes de production des rapports ITIE soient exposés par Madame le Secrétaire Permanent. Il en ressort qu'en plus de la formule usuelle qui fait recours à un Administrateur Indépendant, deux nouvelles alternatives sont proposées aux pays de mise en œuvre, à savoir, le rapport ITIE assoupi et le projet pilote

Revenant sur l'option du Rapport ITIE assoupi qui pourrait concerner l'exercice 2020, il a été porté à la connaissance des membres que celle-ci pourrait contribuer à alléger le processus et les coûts de production dudit Rapport. Avec cette option, Madame le Secrétaire Permanent a indiqué que sous ce schéma, le Comité pourrait envisager de ne pas travailler avec un Administrateur Indépendant.

Pour ce qui est du projet pilote qui visera le Rapport ITIE de l'exercice 2021, il s'agit à travers lui de faire évoluer le Cameroun vers la divulgation systématique des données ITIE avec un gain sur la ponctualité des Rapports ITIE. Pour cela, la demande du Cameroun doit être approuvée par le Comité et transmise aux instances internationales de l'ITIE au plus tard le 31 mars 2022. Outre les contraintes financières entièrement maîtrisées, l'on peut citer celles qui portent sur: le délai, la fiabilisation des données, l'implication et la mobilisation des parties prenantes concernées, etc.

Deux alternatives s'ouvrent au Cameroun pour la divulgation systématique. Il s'agit de la publication sur les sites web des parties prenantes ou l'acquisition d'un logiciel logé au Secrétariat permanent à charge pour le Consultant de procéder juste au traitement des données. **Le Secrétaire Permanent** a ajouté que l'ITIE évolue très rapidement et qu'à l'heure actuelle, la demande en informations détaillées et plus ponctuelles pousse à aller vers ces nouvelles options. Le Cameroun a-t-elle ajouté, est resté sur l'option traditionnelle de production des Rapports ITIE avec l'Administrateur Indépendant depuis 15 ans. Les pays n'en sont plus là notamment le Sénégal, qui est l'un des pays africains performant dans la mise en œuvre de l'Initiative. Les pays ont évolué vers l'analyse de la donnée, vers la transition énergétique, etc. **Le Secrétaire Permanent** a également annoncé qu'elle s'est déjà entretenue avec deux Cabinets dont BDO et qu'elle connaît le coût d'une conciliation traditionnelle et le coût du recours à la formule de Rapport ITIE assoupli et que dans ce dernier cas, ledit coût est réduit. **Le Secrétaire Permanent** a apaisé les inquiétudes des uns et des autres en indiquant que les pays qui optent pour l'assouplissement du Rapport ITIE ne seront pas désavantagés lors de la Validation.

Dans le cadre des échanges, les préoccupations des membres qui ont obtenues des réponses claires du **Secrétaire Permanent**, ont porté sur les points ci-dessous répertoriés :

**Le Président de séance** a exhorté **le Secrétaire Permanent** de s'assurer de disposer des moyens humains, matériels, financiers afin de réaliser ce nouveau challenge. Il l'a exhorté à produire un dossier complet de compréhension et d'évaluation du processus.

**Le Représentant de l'UJC**, a souhaité savoir si les pays ont le choix d'adhérer ou non à ces deux nouvelles approches de reportages et la nature ainsi que le degré de détail des informations ITIE attendues.

**Le Représentant de Transparency International**, a souhaité savoir ce qui garantit que la candidature du Cameroun aux nouvelles formes de reportage sera approuvée.

**Le Représentant du MINFI**, est revenu sur le fait qu'il s'agit d'un projet pilote qui peut par la suite être abandonné s'il n'y a pas de résultats. Il a exprimé ses inquiétudes au regard de la contrainte financière supplémentaire que cela pourrait induire pour notre pays.

**L'Honorable Pétrus MBEDE**, a lui aussi exhorté à la mise à disposition d'un dossier technique sur cette intéressante question.

**Le Représentant de la CONAC**, a indiqué que, le Cameroun n'est pas obligé d'adhérer maintenant au projet pilote puisqu'au cours de l'année 2020, le Cameroun a adopté sa politique et son plan de mise en œuvre de l'intégration.

**Le Représentant de l'Eglise catholique**, exprime son inquiétude sur le fait que le Rapport au cœur de la validation sera élaboré à travers un processus que le Cameroun se doit encore de s'approprier.

**Le Représentant de PCQVP**, relève que lorsque le Conseil d'Administration de l'ITIE lance l'assouplissement de la procédure d'élaboration du Rapport ITIE, nous sommes en plein COVID 19. Malgré la pandémie, le Cameroun a produit deux Rapports ITIE 2018 et 2019 avec la méthode traditionnelle de recours à l'Administrateur Indépendant. Il a exprimé son inquiétude et a souhaité pour sa part que le Comité recrute BDO-Tunisie pour élaborer le Rapport ITIE 2020, au cœur de la 3<sup>ème</sup> Validation.

**Le Représentant du CRADEC**, a souhaité qu'il lui soit précisé la différence entre la production du Rapport ITIE en régie telle que le Comité l'entendait en 2021, le Rapport ITIE assoupli et l'intégration proprement dite.

**Le Représentant de la SNH**, a indiqué pour sa part que telle qu'il l'entrevoit, les nouvelles formes de reportages vont exiger du Secrétariat Permanent et des parties prenantes des ajustements en interne, qui peuvent prendre du temps.

**Le Représentant de Gaz du Cameroun**, a souligné pour sa part que lors de la dernière Validation, le Cameroun a eu un souci avec l'Exigence sur ponctualité des données. Il a ajouté que tôt ou tard, le Cameroun devra adopter la divulgation systématique des données.

*Au terme de ces échanges, les membres ont décidé d'adopter le principe du Rapport assoupli en 2020 et de participation du Cameroun au projet pilote lancé par le Conseil d'administration ITIE. Le Comité a prescrit au Secrétariat Permanent de :* i)-Produire un dossier technique des options de reportage ITIE pour faciliter la compréhension des membres de l'ITIE et qui servira à l'évaluation de l'état de la mise en œuvre; ii)-Solliciter des visio-conférence avec le Secrétariat International pour renforcer l'appropriation des membres du Comité sur la thématique des rapports ITIE assouplis et projet pilote ;iii)-Elaborer et de soumettre à la signature du MINMIDT dans les nouveaux délais impartis, la demande de participation du Cameroun au projet pilote de production du Rapport ITIE.

### **Point 3 : Examen en vue adoption du Plan de Travail triennal pour la période allant de l'exercice 2022 à l'exercice 2024 inclus**

Pour ce qui est de l'examen en vue adoption du Plan de Travail triennal 2022-2024, **le Secrétaire Permanent** a rappelé aux membres que la prochaine validation du Cameroun commencera le 1<sup>er</sup> octobre 2023. Aussi, le projet de Plan qui leur a été soumis s'adosse sur les priorités nationales, prend largement en compte les leçons de la mise en œuvre du précédent Plan de travail ainsi que les mesures correctives de la deuxième Validation. Le projet de plan de travail vise à mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Communication et les différentes Feuilles de route telles celles sur la propriété

effective, la divulgation des contrats, etc. Ledit Plan de Travail Stratégique cherche à « Améliorer la gouvernance et l'engagement des parties prenantes dans le suivi de la mise en œuvre de l'ITIE pour une mise en valeur du secteur extractif, en vue de l'accroissement des revenus générés, du développement local et de la lutte contre la corruption au Cameroun ». La remise dudit Plan aux différents Collèges intéressés à la mise en œuvre permettra au Cameroun de suivre la procédure prescrite dans la Norme ITIE 2019 et de recueillir les avis des parties prenantes externes. En attendant l'adoption du Plan de travail, le **Secrétariat Permanent** va travailler sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Communication et les Feuilles de routes.

Après l'exposé du **Secrétaire Permanent**, le **Président de séance par intérim** a passé la parole aux membres dans le cadre des échanges.

**Le Représentant des Eglises Protestantes du Collège de la Société Civile**, a proposé de renvoyer l'adoption dudit Plan pour une prochaine session puisque les membres l'avait reçu séance tenante. Il a proposé qu'un groupe de travail tripartite soit mis en place pour respecter les prescriptions de la Norme ITIE en ce qui concerne l'élaboration d'un Plan stratégique et annuel. Il a souligné qu'il est important qu'un outil soit mis en place pour le suivi du plan de mise en œuvre des mesures correctives afin de s'assurer que le Comité aura réalisé au moins 70% des mesures correctives d'ici décembre 2022.

**Le Représentant de Gaz du Cameroun**, a salué les efforts des équipes du Secrétariat Permanent et a souhaité que le Plan de mise en œuvre des mesures correctives de préparation de la 3<sup>ème</sup> Validation, le Plan annuel de 2022 budgétisé, et le plan stratégique 2022-2024 soient mis à sa disposition.

**Le Représentant de la CONAC**, a observé que certaines activités du Plan de mise en œuvre des mesures correctives n'apparaissent pas et qu'il enverrait la bonne version aux membres. Il a également informé les membres qu'un groupe de travail a été mis en place par le MINFI avec la DAJC pour finaliser le règlement intérieur, le statut et les contrats des personnels, et même le positionnement de l'ITIE, etc.

**Le Secrétaire Permanent** informe l'assistance que le MINFI, Président du Comité a prescrit la cessation des activités de l'UGAP, créée ponctuellement pour suppléer l'absence temporaire du Secrétaire Permanent. Il a demandé que Madame le Secrétaire permanent reprenne la plénitude de ses fonctions. elle a mis en garde contre le risque allégué par les instances faitières, d'un conflit d'intérêt si le Coordonnateur de l'UGAP a été rétribué pendant son mandat.

**Le Coordonnateur UGAP** a répondu à cette interpellation devant tous les membres en trois temps : *tout d'abord*, il a dit n'avoir jamais reçu la moindre rétribution pour le travail qu'il accomplit en dehors de ses indemnités de session comme membre du Comité ; *ensuite*, il existe une résolution signée du Vice-Président du Comité du 18 novembre 2021 qui permet à l'UGAP de vider les instances relevant de son mandat ; *enfin*, il a bel et bien reçu l'accord du MINFI pour finaliser en liaison avec la Division des Affaires Juridiques et du Contentieux, les contrats des personnels et les autres documents de gouvernance du Comité.

**Le Représentant de PCQVP** a suggéré au Secrétariat Permanent de proposer des TDRs pour savoir ce qu'on recherche à travers ce nouveau Plan de Travail et de regrouper les mesures correctives par parties prenantes pour une meilleure visibilité.

*Au terme de ces échanges, les membres ont décidé de :*

1. Renvoyer l'adoption du Plan de travail triennal au cours d'une prochaine session ;
2. Prescrire deux semaines aux Collèges pour transmettre leurs contributions en ce qui concerne les projets qui leur ont été soumis en examen.

### **Point 1 : Examen en vue adoption de l'état de mise en œuvre des résolutions des précédentes sessions**

Le **Président de séance** a passé la parole au **Secrétaire Permanent** qui a rappelé qu'il s'agit d'un point examiné de tradition dans toutes les sessions du Comité.

Le document de travail faisant ledit état, ayant été proposé aux membres séance tenante, ils ont convenu de renvoyer son examen pour la prochaine session et ont prescrit au Secrétariat Permanent d'ajuster la nomenclature dudit document en prévoyant une colonne qui fait Le point exact de la situation de la résolution en examen.

### **Point 2 : Examen en vue adoption de l'état de mise en œuvre des mesures correctives de la précédente Validation**

Le **Président de séance** a passé la parole au **Secrétaire Permanent** qui a rappelé que depuis la Décision du Conseil d'Administration sur la 2<sup>ème</sup> Validation du Cameroun, le Comité a adopté au cours de l'année 2021 un plan de mise en œuvre des mesures et qu'il s'agissait de faire le point sur l'évolution du niveau de mise en œuvre des mesures correctives.

Le document de travail ayant été proposé aux membres séance tenante, ceux-ci ont convenu de renvoyer son examen pour la prochaine session. Les membres ont également exhorté le Coordonnateur UGAP à transmettre au Secrétaire Permanent de l'ITIE et aux membres, le Plan de mise en œuvre des mesures correctives de la prochaine Validation.

**Point 5 : Compte rendu de la 52<sup>ème</sup> session du CA ITIE qui s'est tenue, EN LIGNE, les 16-17 février 2022**

**Le Secrétaire Permanent** a informé les membres présents que dans la circulaire aux Secrétariats Nationaux de mars 2022, qui leur a été transmise par mail, figure l'intégralité du compte rendu du conseil d'administration de l'ITIE repris en sous-titre.

**Divers.**

**Le Représentant des Eglises catholiques** a informé l'assistance qu'avant la présente session, le Collège des Organisations de la Société civile dans et en dehors du Comité intéressés par la mise en œuvre de l'ITIE pour adopter une position commune sur les points à l'ordre du jour. Il a exhorté le Secrétariat Permanent à tenir dans les délais prescrits les documents de travail de la session.

Avant les civilités d'usage pour la clôture, **le Président de séance**, a exhorté les uns et les autres à œuvrer pour une mise en œuvre performante des mesures correctives dans le cadre de la préparation de la prochaine Validation du Cameroun à l'ITIE.

Ladite session s'est achevée à 14h00mn.

**Le Secrétaire Permanent**



**Le Président de séance**

N° \_\_\_\_\_/MINFI/ITIE/SP/IN/CA

Yaoundé, le

**RELEVÉ DES RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS  
DE LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ ITIE**

Le Comité ITIE Cameroun réuni le 30 mars 2022, à l'Hôtel Mont Fébé de Yaoundé,

Après en avoir débattu et délibéré, décide d'adopter les résolutions et recommandations suivantes :

1. Adopter le principe du Rapport ITIE assoupli en 2020 et de la participation du Cameroun au projet pilote de la divulgation systématique lancé par le Conseil d'administration ITIE;
2. Renvoyer l'adoption du plan de travail triennal au cours d'une prochaine session ;
3. Prescrire deux semaines aux Collèges pour transmettre leurs contributions en ce qui concerne le projet de plan de travail qui leur a été soumis.

**Recommande au Secrétariat Permanent :**

1. Produire un dossier technique des nouvelles options de rapportage ITIE flexibles pour faciliter la compréhension des membres de l'ITIE et qui servira à l'évaluation de l'état de la mise en œuvre;
2. Solliciter une visio-conférence avec le Secrétariat International pour renforcer l'appropriation des membres du Comité sur la thématique du Rapport ITIE assoupli et le projet pilote de la divulgation systématique;
3. Elaborer et soumettre à la signature du MINMIDT, la demande de participation du Cameroun au projet pilote pour la divulgation systématique;
4. Elaborer les Termes de Référence de l'élaboration du plan de travail triennal 2022-2024 ;
5. Elaborer un projet de plan de travail 2022 budgétisé.

**Au Coordonnateur de l'UGAP:**

6. Transmettre les documents de travail restants de l'année 2021 en sa possession au Secrétariat Permanent.

Le Secrétaire Permanent



*Agnes Solange Indigui Ouona*

Le Président de séance



**Mr. FUH CALISTUS Geniry**